

PRIX D'ABONNEMENT :

AU CANADA : UN AN, \$4.00.—SIX MOIS, 2.00 : AUX ETATS-UNIS : UN AN, \$5.00.—SIX MOIS, \$2.50 :

Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'abonnement pour moins de six mois.—Tout semestre commence se paie en entier.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion... 50 Cts. Chaque insertion subséquente... 13 "

Toutes les lettres d'affaires, communications Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 26, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 5 Décembre 1860.

Hier matin, à huit heures et demie, ont eu lieu dans la chapelle des Sœurs de la Maternité, les obsèques de M. le chanoine Pilon.

Aujourd'hui, à huit heures, et vendredi, à la même heure, il sera chanté à la cathédrale un service pour l'âme de ce prêtre dont l'église pieuse en ce moment la perte, mais que le ciel compte au nombre de ses élus.

Nouvelles de Rome.

Rome 10 novembre 1860.

Vous connaissez la sincérité et la liberté des votes dans le royaume de Naples, vous savez comment il se fait que la grande majorité des habitants des trois Abruzzes, de la terre de Labour et des deux Calabres s'étant abstenus, se trouvent néanmoins avoir pris part au scrutin et avoir voté pour une forme de gouvernement qui a toute leur approbation.

Les feuilles révolutionnaires accusent le clergé—je dis accusent, parce que l'éloge en pareille matière est un outrage—de s'être présenté au scrutin pour voter l'annexion de l'Ombrie et des Marches au Piémont, avec un enthousiasme des plus unanimes et des plus grands, se mettant lui-même à la tête des populations et les engageant à remplir cet acte de bon citoyen et de bon Italien.

Rien ne nous est arrivé de précis sur la conférence de Varsovie. Nous en sommes réduits, comme vous, aux conjectures. Cependant nous avons tout lieu de croire que la politique adoptée dans l'entrevue des princes est une politique toute d'expectative.

Feuilleton de "L'Ordre."

LE MANOIR DE VILLERAI.

Roman Historique Canadien sous la Domination Française. Par Madame Lepron, TRADUIT DE L'ANGLAIS Par E. L. de BELLEFVILLE.

V. Cependant la colonie attendait avec impatience et anxiété les secours si instantanément demandés à la mère-patrie; mais celle-ci, ou plutôt ses ministres, étaient plus soucieux de fournir l'argent nécessaire à la honteuse prodigalité de la cour scandaleuse de Louis XV et de ses royales favorites, que de protéger leurs soldats et leurs colons, qui combattent si noblement pour l'indépendance d'une terre lointaine.

On perdit du temps à attendre les secours demandés en France. Mais le général de Montcalm, voyant qu'il n'arriverait pas et perdant tout espoir

avec les assurances des plus vives sympathies de l'empereur Alexandre, le regret de ne pouvoir lui offrir d'autres secours qu'un appui moral.

Quelle crainte inexplicable que les grandes puissances, regardées jusqu'à ce jour comme les protectrices du droit européen, éprouvent à commencer la guerre, à moins d'être attaquées elles-mêmes, elles ne pourront pas échapper à une lutte inévitable qui sera d'autant plus longue et plus sanglante qu'on aura laissé plus de temps à la révolution de développer ces forces.

La France descendra dans l'arène pour appuyer le Piémont, soyez en également certain. Des espèces d'engagements sont pris à cet égard. Seulement, l'empereur se réserve la faculté d'intervenir quand le moment lui semblera convenable, sauf, jusqu'à ce moment, de paraître briser toutes relations avec le Piémont, afin que l'on sente tout le prix de son appui et que l'on ne marchandant pas son concours.

Ne vous étonnez pas trop si Gènes et ses environs étaient occupés avant peu par des troupes françaises. Voici un fait dont je puis vous garantir l'exactitude.—Le provincial d'un grand ordre religieux, résidant à Gènes, écrivit, ces jours-ci, à son général, qu'on venait de lui donner officiellement avis d'avoir à se tenir prêt à vider plusieurs de leurs couvents pour recevoir des soldats français qui pourraient débarquer d'un moment à l'autre. On ne fixait pas d'époque. Tout devait être subordonné à certaines éventualités.

Le général Bosco est rendu à Gaète depuis quelques jours. Le dernier paquet qu'il lui a amené en France, je tiens le fait d'un de mes amis, qui a fait le voyage avec lui. Il est résolu de soutenir énergiquement le jeune roi dans la défense de Gaète et à ne se rendre qu'à la dernière extrémité. Des officiers d'énergie, comme le général Bosco, ont complètement défilé à François II. A de rares exceptions près, il n'a autour de lui que des incapables ou des traîtres.

Nous en avons une nouvelle preuve dans ce qui vient de se passer. Après la bataille du Garigliano et la prise de Mola-di-Gaeta, l'armée napolitaine fut coupée en deux. Une partie se retira avec le roi vers Gaète. L'autre, composée de trente mille hommes, cinq mille chevaux et possédant 40 pièces d'artillerie, au lieu de songer à attaquer de nouveau les Piémontais et se frayer un passage jusqu'à Gaète, ce qui eût été assez facile à exécuter, les Piémontais se trouvant entre la place de Gaète et ce corps de 30,000 hommes, ou bien se retirer vers les Abruzzes où les populations se seraient jointes à eux, et, par ce mouvement, obliger les troupes sardes à se diviser, s'est retirée vers la frontière romaine et la franchise à Terracine.

Il y a eu évidemment trahison de la part des chefs. Ici tout le monde est persuadé, et les soldats ne craignent pas de dire hautement qu'ils ont été trahis. L'autorité française s'est empressée de désarmer tous ces hommes et de congigner leurs armes entre les mains, croyons-nous, du gouvernement romain. On les a dissimulés un peu partout, depuis Terracine jusqu'à Rome, en attendant que l'on prenne un parti à leur égard. Le gouvernement pontifical ne peut renvoyer des soldats qui tous, sauf un certain nombre d'officiers, déclarent vouloir demeurer fidèles à leur roi; cependant le trésor pontifical ne peut faire face à l'entretien de ces militaires, puisque ses ressources lui permettent à peine de pourvoir aux dépenses de ses propres troupes.

D'un autre côté, il faut s'attendre à ce que le Piémont soulève de sérieuses difficultés à l'occasion de cette retraite

accordée à ce corps de Napolitains. Le gouvernement romain s'est empressé de déclarer, par une note diplomatique, que non-seulement il n'avait pas favorisé l'entrée des Napolitains sur son territoire, mais qu'il s'y était opposé; cependant, le fait étant consommé, il ne pouvait se refuser, dans un but d'humanité, de faire en sorte de pourvoir, durant quelques semaines, à la nourriture de ces malheureux.

Le général de Goyon a mis un empressement des plus louables à se concerter avec les autorités pontificales pour pourvoir, le plus convenablement possible, au logement et à la nourriture de ces soldats. D'après son ordre, l'intendance générale a mis à leur disposition un grand nombre de rations. Les communes ou se trouvent ces militaires s'imposent de généreux sacrifices, afin de leur venir en aide.—Mais la question demeure toujours celle-ci : que fera-t-on de ces 30,000 hommes, que l'on est matériellement dans l'impossibilité de nourrir longtemps?

La lettre du duc de Gramont au cardinal Antonelli a produit ici une assez fâcheuse impression. Quoiqu'il puisse dire, l'ambassadeur de France ne pourra jamais faire que les phrases n'aient leur signification. On peut bien imposer certaines choses par un abus de la force, mais jamais on ne parviendra à faire accepter l'absurde. Lui, ambassadeur, les ministres du gouvernement romain, le consul d'Ancone, Lamoricière, tous avaient cru à une opposition armée de la part de la France. Le ministre des armes pouvait donc bien exprimer cette croyance générale. Ce triste débat ne sera assurément pas jugé par l'histoire à l'avantage de M. de Gramont.

Vous savez que l'Ombrie et les Marches sont appelées à juste titre le grenier de l'Italie; c'est de ces provinces que le Piémontais ont établi entre ces provinces et le patrimoine de St. Pierre une ligne de soldats qui empêche toute communication avec la Ville-Eternelle. Déjà on commence à souffrir de la cherté des vivres. Ne pouvant, pour le moment, s'emparer de Rome par la force, le Piémont veut s'en emparer par la famine. L'empereur laissera-t-il faire? Nous n'en doutons pas ici. Le Cardinal Antonelli s'étant plaint à M. de Gramont à ce sujet, n'en a reçu aucune réponse. L'ambassadeur a seulement dit qu'il allait demander à l'empereur ce qu'il conviendrait de faire.

Voilà comment agit la révolution : quand l'audace et la force ne lui réussissent point, elle marche à son but par les chemins de la ruse et de l'hyppocrisie.

L'Australie a subi une crise ministérielle absolument semblable à celle qu'a subie le Canada en 1858. M. Holes a joué le même rôle que M. Brown. Appelé par le gouverneur Barkley, à former un ministère, il consulta d'abord ses amis, puis il répondit qu'il acceptait cet honneur et que ses collègues étaient trouvés. Il mit pour condition unique la dissolution des chambres et une élection générale. Le gouverneur a répondu "qu'une telle condition est contraire à l'essence du gouvernement constitutionnel, vu que la couronne est tout-jours censée prendre ses conseillers "dans la majorité des représentants et "que ceux-ci sortent d'une élection "générale." Force fut à M. Holes de subir le même sort que M. Brown.

Nous pensons avec tous ceux qui ont traité du gouvernement constitutionnel, que ce gouverneur n'a pas raison lorsqu'il affirme "qu'une pareille demande "de dissoudre les chambres dans de "telles circonstances, viole le principe "de ce gouvernement;" parce que la doctrine constitutionnelle veut que le roi réigne, mais ne gouverne pas, laissant les ministres juges de ce qui est juste ou injuste, de ce qu'il faut faire ou évi-

ter. Il n'appartient qu'aux communes et au pays de juger les actes du ministère.

Nous lisons dans la Gazette du Canada de samedi dernier, les nominations suivantes : "Il a plu à SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT DOMINION JOSEPH AMABLE BERTHELLOT, Ecuier, de la cité de Montréal, Juge Pénal de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, en remplacement de l'Honorable Charles Dewey Day, mis en retraite.

"Il a aussi plu à SON EXCELLENCE, nommer JOHN LANGTON, de la cité de Québec, J. LEVIE GRANT, de la cité de Toronto, et TOUSSAINT TRUDEAU, de la cité de Québec, Ecuier, Commissaires pour s'enquérir de l'état des affaires du chemin de fer du Grand Tronc, et THOMAS WYLLIE, Ecuier, de la cité de Montréal, Secrétaire des dits Commissaires."

Pour la première nomination, nous félicitons sincèrement le gouvernement. L'hon. juge Berthelot, par son caractère, par sa probité, par son intelligence, se range au nombre de ces rares hommes qui plaisent à tous les partis. M. Berthelot, en portant sur le Banc des Juges sa longue expérience du Barreau, ne peut que faire un grand honneur à la race canadienne. Nous aimerions à voir plus souvent des nominations semblables; le Bas-Canada étant presque tout français, il est juste que les juges français aient la majorité sur le Banc. C'est une garantie aux yeux de nos compatriotes que la justice leur est impartialement distribuée. Que dirait le Haut-Canada si le gouvernement lui donnait des juges français? Catholiques et Canadiens-français, il nous faut des juges catholiques et canadiens-français.

Nous n'avons rien de personnel contre les messieurs qui sont nommés pour s'enquérir de la position du Grand Tronc. M. Trudau est un homme très distingué sous tous rapports; nous ne connaissons les autres que de nom. Sans discuter la légalité de cette nomination, il nous semble qu'elle est très-maladroite et très-peu rassurante pour le public. MM. Trudau et Langton sont employés du gouvernement, et il s'agit d'éclairer les esprits sur une compagnie qui a gaspillé les deniers du public. Quelque soit l'impartialité de ces messieurs dans leur enquête et dans leur rapport, on aura toujours le droit, et si on n'a pas ce droit, une certaine presse le prendra de dire que les commissaires, créatures du ministère, n'ont pas agi avec sincérité et qu'ils ont plutôt servi les vues du gouvernement que les intérêts du pays.

C'est à ce point de vue que cette nomination est maladroite et suspecte. Le gouvernement aurait mieux servi ses intérêts et ceux du Canada en prenant les commissaires en dehors des bureaux ministériels.

Inauguration d'un Tableau de l'Immaculée Conception.

Samedi prochain, fête de l'Immaculée Conception, aura lieu, à la Cathédrale de cette ville, l'inauguration d'un tableau magnifique pour commémorer le souvenir du dogme de l'Immaculée Conception.

Lors de son voyage à Rome, en 1854, pour la grande solennité de la proclamation qui a signalé le règne de Pie IX, Sa Grandeur Mgr. de Montréal chargea M. Napoléon Bourassa, qui se trouvait alors dans la Ville Eternelle, de faire, pour sa Cathédrale, un tableau de l'Immaculée Conception, en commémoration d'un si grand événement. Les différentes paroisses, les collèges et communautés de ce diocèse se sont empressés de faire les frais de ce monument; aussi leurs noms, ceux des curés, des directeurs de collèges et supérieurs de com-

munautés sont enluchés dans le magnifique cadre qui renferme le tableau, comme pour perpétuer le souvenir de leur générosité.

Le cadre mesure 10 pieds de hauteur et 8 de largeur. Au haut, on lit d'un côté l'inscription suivante en latin :

Pivs. IX. PONTIFEX. MAGNVS. In. Patriarchali. Basilica. Sancti. Petri. Die. VIII. Decembris. An. MDCCCLV. Dogmaticam. Definitionem. De. Conceptione. Immaculatæ. Mariæ. Virginis. Mariæ. Inter. Sacra. Solemnia. Pronuntiat. Totiusque. Orbis. Catholici. Desideria. Explevit.

Cette inscription a été mise à la place même où se trouvait le Pontife Romain lorsqu'il proclamait, à la face de l'univers, le dogme de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.—D'un autre côté, est cette inscription :

Alstabat. Tres. Et. Quinquaginta. Eminentiissimi. Sacre. Romane. Ecclesie. Cardinales. Tres. Et. Quadringenta. Illustissimi. Et. Reverendissimi. Archiepiscopi. Novem. Et. Nonaginta. Episcopi. Inter. Quos. Aderat. Illustriissimus. Et. Reverendissimus. Ignatius. Bourget. Marianopolitanus. Episcopus. Vt. Depretatus. Ab. Ecclesiastica. Quebecensis. Provincia.

La sculpture a été exécutée par notre compatriote, M. C. Dauphin, et la dorure par M. F. Carliès, de la rue McGill.

La cérémonie aura lieu à 3 P. M.; il y aura un sermon de circonstance, suivi de la bénédiction du tableau et d'un salut solennel.—Nous engageons les fidèles à aller faire une visite à la modeste Eglise où sera placé ce monument, digne assurément d'occuper une place plus belle.

Nouvelles des Etats-Unis.

Le mois qui commence aujourd'hui est, selon toute apparence, destiné à occuper une place mémorable dans les annales de l'Union. Lundi se réunit à Washington un Congrès qui menace sérieusement d'être le dernier des Etats-Unis, tels du moins qu'ils ont existé jusqu'ici. Le 17 se rassemble la Convention extraordinaire de la Caroline du Sud, et tout s'accorde à rendre de plus en plus probable que le 18 ou le 19, un des Etats primitifs de la Confédération aura solennellement proclamé son indépendance vis-à-vis de l'Union.

D'un autre côté, ce même mois verra ouvrir la session d'un certain nombre de législatures d'Etat. Celles du Kentucky et du Minnesota s'ouvrent le 3; celle de la Louisiane le 10; celle l'Alabama le 26; celle du Missouri le 31. En joignant cette liste des législatures de l'Arkansas, de la Floride, de la Georgie, des deux Carolines et du Vermont, actuellement en délibération; puis d'autres part celles de New-York, de l'Ohio, du Maryland, du Mississippi, de la Virginie, de la Californie, de l'Illinois, de l'Indiana et de New-Jersey, qui se réunissent dans les premiers jours de janvier, on voit que la plupart des Etats vont être presque simultanément à même d'exprimer leurs vœux et de dessiner leur attitude par l'organe de leurs représentants directs.

Plus nous allons, malheureusement, et plus s'affaiblit l'espoir un moment conçu de voir quelques bons effets sortir de l'action commune de ces diverses assemblées parlementaires. Ce que nous voyons jusqu'ici est plutôt de nature à faire craindre que les législatures ne jettent de l'huile sur le feu. Tandis que la Caroline du Sud continue à préparer sa sortie de l'Union avec une calme décision chaque jour plus frappante, les législatures de la Georgie discutent et votent probablement, à l'heure même où nous écrivons, une loi d'ostracisme commercial contre le Nord. L'assemblée du Vermont vient à son tour de faire un pas non moins décisif, dans un sens opposé, en rejetant par 125 contre 33, une proposition qui tendait à faire disparaître du code de l'Etat les mesures contraires à l'extradition des esclaves fugitifs. Une des principales clauses de la transaction à laquelle se flattaient d'arriver les esprits conciliateurs, se trouve ainsi hachement réduite par le parti républicain, dès la première occasion qui lui est offerte de se prononcer.

Les symptômes de bonne harmonie ne sont pas jusqu'ici meilleurs dans le Congrès, bien que les représentants de la Caroline du Sud ne donnent pas suite à leur première idée de laisser leurs sièges vacants dès le premier jour. On semble appréhender des scènes de violence, bien plus qu'espoir des rapprochements. En même temps, la dissolution prochaine du cabinet de M. Buchanan se confirme, et l'on va jusqu'à assurer de nouveau que M. Cobb ne serait pas seul à se retirer. Enfin, pour que rien ne manque aux complications et aux embarras de la situation, l'administration devra se présenter devant les chambres avec un trésor vide, —vide à ce point que les appointements des employés du gouvernement se trouvent en retard.

En dépit des prédictions qui, au lendemain du 6 novembre, nous promettaient sous peu un ciel rasséréné, l'horizon semble se charger de nuages de plus en plus épaiss, et l'on ne voit guères de quel côté pourra venir un vent favorable pour les dissiper.

A la liste des banques qui ont suspendu leurs paiements en espèces, nous avons à ajouter aujourd'hui toutes celles de Charleston. Malgré leur détermination de faire tête à la crise, elles ont dû en venir à cet expédient, afin d'assurer leur position, en vue des éventualités qui se présentent. Il est probable du reste que toutes les institutions du Sud devant un jour ou l'autre céder au courant.—*Courrier des Etats-Unis* de samedi dernier.

RAPPORT Du Général de Lamoricière, AU MINISTRE DES ARMES, SUR L'INVASION PIÉMONTAISE.

2ME PARTIE.

Dispositions prises pour faire face à la situation.—Les troupes disponibles marchent sur Lorète.—Les Piémontais prennent les citadelles de Pesaro, Pésorose, Spolite, la ville d'Orvieto.—Arrivée à Lorète.—Embarquement du trésor pour Ancone.

(Suite.)

Les lettres qui demandaient les canonniers n'étaient point arrivées. Le sous-intendant Ferri s'embarqua avec le trésor, et dans la précipitation de l'opération, qui se faisait de nuit, on emporta en même temps à Ancone les fonds que j'avais fait sortir des caisses pour le service des troupes en marche, ce qui me causa le lendemain de grands embarras.

Nous étions en effet très pressés de confier notre argent au bateau à vapeur; d'une part, la mer grossissait, et d'un instant à l'autre, l'embarquement pouvait devenir impossible sur la plage de Porto di Recanati; d'autre part, mon avant-garde me prévenait que des dragons piémontais avaient occupé Lorète dans la soirée, et qu'ils avaient laissé une grande garde dans la ville, dont les portes étaient fermées. Je dirigeai immédiatement sur Lorète, dont nous n'étions qu'à 5 kilomètres, l'escadron de gendarmerie que j'avais pris à Mancera. M. de Bourbon-Chalus commença cette troupe, qui reçut l'ordre de partir au trot.

Le capitaine de gendarmerie San Pieri et un de ses officiers déclarant ne pouvoir pas soutenir cette allure, je donnai le commandement de l'escadron au capitaine Palfy, mon officier d'ordonnance.

La cavalerie occupa Lorète sans difficulté, l'arrière-garde de la cavalerie piémontaise s'étant retirée à notre approche. Mais les gens du pays, raménés par mes courriers, me rendirent compte que de l'autre côté de Lorète, au pied de la colline, se trouvait une grosse troupe d'infanterie soutenue par de l'artillerie qui occupait les débouchés dans la plaine du Musone et qui semblait vouloir occuper Lorète pendant la nuit.

Ces faits étaient exacts sauf l'intention d'occuper Lorète, qui n'aurait pas dans le plan du Piémontais. Devant attendre le lendemain le général Pimodan et trouver des vivres pour

sa colonne et la mienne, je tenais beaucoup à occuper cette ville.

Quoiqu'il eusse promis deux heures de repos à l'infanterie qui faisait halte à Porto di Recanati, je la dirigeai immédiatement sur Lorète, où nous nous étabîmes pendant la nuit. Partis de Mancera à deux heures du matin, il était plus de minuit quand les troupes commencèrent à se reposer.

La nuit empêchait de voir les troupes piémontaises; les habitants disaient que les ponts hors de la ville étaient coupés et qu'on avait fait en arrière des retranchements; le capitaine Palfy voulut s'assurer de ce qu'il y avait de vrai dans ce rapport et s'engagea sur la route qui conduit à Camerano avec quelques gendarmes et un volontaire à cheval, M. de Pas. Arrivé près du premier pont, à 1,000 mètres environ des murs de Lorète, il reçut deux coups de canon à mitraille qui tuèrent son cheval et blessèrent mortellement M. de Pas et un gendarme.

Ce malheureux accident eut toutefois l'avantage de nous faire connaître la distance à laquelle se trouvait l'ennemi.

C'est pendant cette longue marche que je reçus par Mancera, les dernières communications de V. E., auxquelles se trouvaient jointes des lettres d'Ancone. Ces communications étaient très importantes.

Le général de Courten m'informait qu'ayant appris dans sa marche sur Fossombrone l'invasion des Piémontais il s'était retiré sans combat le 13.

Le général, pour empêcher contre les bandes, avait fait deux détachements, l'un aux ordres du colonel Kanzler, l'autre aux ordres du lieutenant-colonel de Vogelsang. Il prescrivit à ces deux détachements de se réunir, et leur jonction s'était faite heureusement à Mondavio, le 12 au soir. Cette colonne était forte de 1,200 hommes d'infanterie et d'une section d'artillerie.

Le 13, le colonel Kanzler voulait se diriger sur Senigaglia pour gagner la route de la mer; mais ayant appris que cette ville était occupée par une division piémontaise, il resta sur les collines et alla passer la Misa, à deux lieues environ au-dessus de son embouchure. La division piémontaise, informée de la présence de cette petite colonne, tenta de l'enlever. Sa cavalerie et son artillerie qui suivait l'infanterie, la joignirent vers S. Angelo.

Le combat commença à une heure de l'après midi et dura jusqu'à 5 heures du soir.

Plusieurs charges de cavalerie furent brillamment repoussées, et notre artillerie, ainsi que le feu de notre infanterie ayant fait beaucoup de mal aux lanciers piémontais, ils cessèrent la poursuite à Monte-Marsciano. Ce combat nous avait coûté 150 hommes tués, blessés ou pris, dont 4 officiers. Le colonel Kanzler arriva à Ancone un milieu de la nuit après avoir fait une marche de 45 milles, et fut reçu aux acclamations de la garnison; heureuse de revoir ses camarades sur le sort desquels on avait eu des inquiétudes.

V. E. me donnait connaissance d'une dépêche du duc de Gramont adressée au consul de France à Ancone; elle était ainsi conçue :

"L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'opposer. Des ordres sont déjà donnés pour embarquer les troupes à Toulon et ces renforts vont arriver incessamment. Le gouvernement de l'Empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence.

"Signé : GRAMONT."

Une personne très suffisamment autorisée m'écrivit de Trieste en date du 11 :

la capitulation furent que la garnison abandonnerait le fort avec les honneurs de la guerre, emportant avec elle ses armes, ses provisions et ses munitions; à condition, toutefois, que les soldats ne combattent pas contre la France ou ses alliés pendant l'espace de dix-huit mois, et que tous les prisonniers, soit Français soit sauvages détenus dans les colonies anglaises, seraient renvoyés à Carillon.

Mais le malheureux événement qui avait eu lieu à la capitulation d'Oswego, se répéta ici et ternit la gloire de ce brillant succès. Les alliés Indiens, privés par les termes de la capitulation du pillage sur lequel ils comptaient pour se rémunérer, attaquèrent les Anglais dans leur retraite en tuèrent brutalement plusieurs, dépouillèrent les autres, et firent un grand nombre de prisonniers. Quand les chevaleresques de Montcalm fut informé de ces atrocités, il s'efforça aussitôt de les arrêter. Il obligea ses féroces alliés de rendre leurs prisonniers, les conduisit lui-même au fort Henry, et, après leur avoir donné de nouveaux habits, il les renvoya dans leur pays sous une bonne escorte. Deux cents prisonniers furent emmenés à Montréal par les Indiens, et le Marquis de Vaudreuil, les ayant rachetés à des prix exorbitants, les renvoya de la même manière aux Etats.

Le fort William Henry fut rasé jusqu'à terre, et l'armée se rembarqua pour Carillon.

Le régiment auquel appartenait De Montarville, le Royal Roussillon, avait pris une part active à tous ces événements. Quoiqu'il fut difficile de se faire distinguer par sa bravoure, là où tous étaient braves, le jeune Canadien pourtant fut assez heureux pour attirer sur lui la bienveillante attention du vaillant De Bougainville, qui trouvait peut-être dans le courage aveugle et impétueux de Gustave, un écho aux nobles impulsions de son propre cœur. Le jeune De Montarville était très aimé tant par les officiers que par les soldats du régiment. La gaieté légère deson caractère, des dispositions naturellement remarquables de son cœur, sa douceur, son courage, et une générosité qui mettait sa bourse, ordinairement bien garnie, à la disposition de ses amis en faisaient le favori de tout le monde.

Sur ces entrefaites il arriva un événement qui rappela vivement à son souvenir tous les amis qu'il avait laissés à De Villeraï.

Un soir, il était assis dans sa tente, à Carillon, quand un soldat vint lui dire qu'un jeune volontaire Canadien grièvement blessé, désirait instamment le voir. Aussitôt il mit son shako et suivit le messager. Arrivé au lieu désigné, il jeta sur la figure jeune et pâle du malade un regard, qui suffit pour lui montrer que celui-ci lui était parfaitement inconnu. Il s'assit cependant au chevet de son lit et lui prenant douce-

ment la main, demanda quel service il pouvait lui rendre.

Pendant longtemps le blessé le regarda avec anxiété, et alors, apparemment encouragé par l'expression de douceur et de compassion peinte sur son visage, le remercia faiblement, et ajouta :—On m'a dit que non-seulement Monsieur connaissait Mademoiselle De Villeraï, mais que même il lui était fiancé. Es-ce vrai?

Surpris de cette question, De Montarville répondit affirmativement.

—Ce n'est pas pour vous parler d'elle, Monsieur, que je vous ai envoyé chercher; mais pour vous dire un mot d'une personne qui m'est aussi chère que cette dame vous l'est sans doute. Au manoir, n'avez-vous jamais rencontré, ou jamais entendu parler d'une jeune fille appelée Rose Lauzon.

Gustave tressaillait involontairement en répondant oui.

—Et bien! quand vous retourneriez à De Villeraï fier et heureux, pour réclamer votre fiancée, serait-ce trop vous demander, que de chercher Rose Lauzon et de lui dire comment Charles Ménard est mort, en pensant à elle et en la bénissant de son dernier soupir. Oh! M. De Montarville je ne suis qu'un pauvre paysan ignorant; mais avec plus de sincérité et plus de dévouement que moi la petite Rose.

—Et vous n'avez-elle en retour? demanda Gustave avec une expression in-

définissable de compassion dans ses regards yeux noirs.

—Hélas! non, Monsieur. Si elle m'avait aimé je travaillerais maintenant tranquillement sur ma terre à De Villeraï; car ce n'est pas la gloire, ce n'est pas l'amour de la vie militaire, qui m'a fait joindre l'armée. Mais quand j'ai demandé à Rose d'être ma femme, elle m'a répondu qu'elle ne le pouvait jamais — elle me l'a dit pourtant bien doucement, bien amicalement, car elle est un ange dans tout ce qu'elle fait.—Oh! alors, je suis devenu désespéré, j'ai vendu tout ce que je possédais, et pour couper court, me voici.

Avec une compassion et une tendresse croissante, De Montarville prit la main du pauvre malade, la serra dans la sienne en disant :

—Courage, mon ami; vous guérirez! —Ah! non, le docteur LeClerc n'a dit que cette blessure dans mon côté ne laissait aucun espoir, et je ne veux pas qu'il en soit autrement. Rose ne sera jamais à moi, et sans être lâche, je m'occupe pas de la guerre ni de la gloire. Pourquoi donc vivrais-je? Donnez-lui, bon Monsieur, cette petite cassette. Ce n'est pas beaucoup, mais quelques francs de ma paie que j'ai menagés; mais dites-lui de penser à moi, et de prier pour moi de temps en temps.

Des larmes roulaient dans les yeux du pauvre Ménard, qui porta vivement sa main faible et tremblante pour les essuyer; mais il ne devait pas avoir

honte de son émotion, car des pleurs brillèrent aussi dans les yeux de De Montarville, quand il prit le paquet, en promettant solennellement de le remettre avec soin à son adresse comme le mourant l'avait désiré.

—Et, maintenant, Monsieur, continua le jeune Ménard, recevez les sincères remerciements d'un homme dont vous avez réjoui et consolé les derniers instants. Je vous ai déjà gardé trop longtemps.

—Mais non, mon pauvre ami, réprit-il doucement. Si vous voulez me permettre, je vais rester avec vous davantage. Je vais vous faire une lecture si vous le désirez? Et en même temps, il prit un livre de prières qui gisait sur la couverture.

—Oh! je vous remercie, Monsieur. Ce bon M. Larue est déjà venu ici me préparer à mon long et dernier voyage, pourtant je serais très-content d'entendre de nouvelles prières.

Après avoir lu pendant quelque temps d'une manière sentie et solennelle, Gustave mit de côté le volume, craignant de fatiguer son auditeur, dont les pensées commençaient évidemment à devenir un peu incohérentes. Le sujet, auquel il revenait le plus souvent, dans son délire, était Rose Lauzon; et il raconta plus d'une anecdote et plus d'un trait de caractère à l'auditeur attentif placé près de lui; tentant à prouver que ce n'était pas seulement la beauté de sa

Les navires antrichiens vont croiser au midi d'Ancone pour empêcher le blocus; l'escadre est considérable et très-bien commandée.

Ces renseignements furent immédiatement donnés aux troupes qui les reçurent avec joie.

Enfin, pour suivre l'ordre chronologique, je place ici deux faits dont je n'ai connu les détails qu'à mon retour à Rome, parce que les courriers porteurs de dépêches qui les concernaient avaient été interceptés.

Cette ville, située sur un pain de sucre élevé au milieu de la large vallée de la Paglia, est entourée d'un escarpement de rocher à pic sur lesquels on a bâti ses murs, et si de nombreux convents et quelques palais n'avaient envahi le chemin de ronde, une poignée d'hommes y pourraient tenir contre une armée.

Cette ville, située sur un pain de sucre élevé au milieu de la large vallée de la Paglia, est entourée d'un escarpement de rocher à pic sur lesquels on a bâti ses murs, et si de nombreux convents et quelques palais n'avaient envahi le chemin de ronde, une poignée d'hommes y pourraient tenir contre une armée.

(A continuer.)

Le général Schmid convint avec le général de Sonnaz qu'il accorderait une suspension d'armes de cinq heures pour attendre le général Fantu avec lequel il arrêterait les conditions de la capitulation.

Le général Fantu arriva, le colonel Lazzarini et le lieutenant-colonel de Courten établis les bases de la capitulation qui fut ratifiée par le général Schmid.

Après 3 heures de combat et 5 heures de suspension d'armes, le général Schmid, dans un rapport particulier qu'il m'a adressé, attribue en partie ce résultat à l'esprit d'indiscipline qui se manifestait pendant l'action dans le 1er bataillon du 2ème étranger.

Enfin, le 17, une des colonnes qui avaient débouché sur l'Ombrie, commandée par le général Brignone, attaqua la Rocca de Spolète. Je n'avais pu disposer pour ce réduit que de deux vieilles pièces en fer avec de mauvais affûts; l'ennemi était très-nombreux et disposait de beaucoup d'artillerie.

(A continuer.)

Faits Divers

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGE. Nous venons de publier un petit livret, sous format in-16, renfermant les Litaniae des Saints et autres prières prescrites pour la solennité des Quarante heures, et de plus, les Oraisons pour les Saluts de l'Archiconfrérie et tous les autres qui se chantent dans les diverses Fêtes de l'année.

— NN. SS les évêques de Toronto et de Saultwell sont en ce moment à Montréal.

— Lundi dernier M. Bachand, député prothonotaire de St-Hyacinthe, et M. Sexton, ont été admis à la pratique d'avocat. M. Bachand a subi un examen sévère et brillant qui lui a mérité les félicitations unanimes des examinateurs.

— Samedi dernier un loup marin s'est avisé de visiter Montréal, mais il comptait sans notre police qui ne permet pas l'entrée dans le port aux visiteurs suspects. Comme il arrivait à la distillerie Molson, le constable Higgins lui logea une balle dans la tête et l'apporta à la ville. Ce loup marin mesure 5 pieds de la tête à la queue.

(A continuer.)

pour troubler l'ordre, tout s'est passé paisiblement.

A midi et quart l'assemblée s'est terminée et les deux candidats ont été reconduits à leurs demeures respectives par leurs partisans.

Dans le quartier St-Jean, Champlain, St-Louis et du Palais, MM. Germain, St-Pierre, John H. Arn, A. Robertson, George Hall et A. Merrill ont été élus par acclamation.

Dans le quartier St-Pierre, trois candidats ont été proposés: MM. Burns, Dinning et Bourget. MM. Burns et Dinning paraissent avoir la majorité des électeurs présents.

Dans le quartier St-Roch, M. J. St. Michel et J. Lemesurier ont été proposés. Les chances paraissent pour M. St. Michel.

(A continuer.)

AVIS SPECIAL.

F. X. LOISELE, MARCHAND-TAILLEUR, Cain des rues Notre-Dame et McGill, MONTREAL.

Informez ses patrons et le public en général qu'il a maintenant en main un assortiment complet de Marchandises d'automne et d'hiver, et qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toutes commandes qui lui seront confiées.

Toutes espèces d'habillements d'enfants seront faits à ordre, dans les derniers goûts et avec ponctualité.

— NN. SS les évêques de Toronto et de Saultwell sont en ce moment à Montréal.

La Banque du Peuple.

AVIS. DEMAIN, le SIXIEME jour de DECEMBRE courant ayant été fixé par Proclamation de Son Excellence l'Administrateur de cette Province, comme jour de jeûne de Grâces, il ne sera fait aucun Affaire dans cette Banque ce jour-là.

VERRETERIE

LES Soussignés viennent de recevoir par le Nord-Scotia un grand Assortiment de VERRETERIE DÉCOUPÉE, consistant en parties en: Carafes, Tumbler, (Goblets), et Verres à Vin, qu'il invite à venir voir.

Un large Assortiment de VERRES d'HYACINTHE, de différentes couleurs, et à très-bas Prix, ainsi que leur Assortiment ordinaire de FAIENCE FINE, VERRETERIE et POTERIE.

LES DAMES de l'HOTEL-DIEU, ayant résolu de transporter tout leur Etablissement à leur nouvelle Bâtisse, en haut de la Rue St-Ermin, et de bâtir des Magasins, au Printemps prochain, Paul et St. Joseph, ont fait faire des plans de ces Magasins, qu'elles sont prêtes à montrer à tout PROCUREUR tous les jours, de 9 heures à 4 heures de l'après-midi, à tous ceux qui désireraient louer ces Magasins.

GRANDE REDUCTION

DANS LES CASIMIRE, Indienne, Orléans, Cobourg, Rubans, Etc, Etc, Etc. A UNE GRANDE REDUCTION.

LES DAMES de l'HOTEL-DIEU, ayant résolu de transporter tout leur Etablissement à leur nouvelle Bâtisse, en haut de la Rue St-Ermin, et de bâtir des Magasins, au Printemps prochain, Paul et St. Joseph, ont fait faire des plans de ces Magasins, qu'elles sont prêtes à montrer à tout PROCUREUR tous les jours, de 9 heures à 4 heures de l'après-midi, à tous ceux qui désireraient louer ces Magasins.

LES DAMES de l'HOTEL-DIEU, ayant résolu de transporter tout leur Etablissement à leur nouvelle Bâtisse, en haut de la Rue St-Ermin, et de bâtir des Magasins, au Printemps prochain, Paul et St. Joseph, ont fait faire des plans de ces Magasins, qu'elles sont prêtes à montrer à tout PROCUREUR tous les jours, de 9 heures à 4 heures de l'après-midi, à tous ceux qui désireraient louer ces Magasins.

LES DAMES de l'HOTEL-DIEU, ayant résolu de transporter tout leur Etablissement à leur nouvelle Bâtisse, en haut de la Rue St-Ermin, et de bâtir des Magasins, au Printemps prochain, Paul et St. Joseph, ont fait faire des plans de ces Magasins, qu'elles sont prêtes à montrer à tout PROCUREUR tous les jours, de 9 heures à 4 heures de l'après-midi, à tous ceux qui désireraient louer ces Magasins.

Cour Supérieure.

Vendredi, 30 nov. L'Hon. Juge Badgley, Président.

KORSTOK & LEWIS.—Dans cette cause le Défendeur, comme officier de Douanes, avait saisi les marchandises en la possession du Demandeur, pour avoir enfreint les lois relatives à la Douane. Ces marchandises avaient été transportées à la maison de la Douane où elles devaient être laissées jusqu'à ce que le Demandeur eût pris quelque arrangement avec le gouvernement.

WHITNEY & BROOKS.—Dans cette cause les effets du Défendeur ayant été saisis après jugement, le bailli les lui avait laissés entre les mains comme gardien. Plus tard ce dernier devenant officier public, était-il encore susceptible de la Prison à défaut de produire son bail et en bon ordre les effets confiés à son garde? Le jugement a été rendu par la Cour d'Appel dans l'affirmative, et les cautions pour les frais, qu'avait fournis le Défendeur, dans le cas où celui-ci irait en prison, ont été condamnées à payer les frais de l'action et de l'appel.

CARON & TRUDEAU.—Il y avait une difficulté relative au montant dû par le Demandeur au Défendeur pour la construction d'une maison. Des Experts ayant décidé que la balance était de £7,105 et la Cour Inférieure ayant rendu le jugement en conséquence, le demandeur trouvait le compte des Experts trop élevé et demandait au juge de fixer lui-même ce qui devait être alloué pour le service des Experts qui étaient à proximité de la place et qui avaient eu peu de trouble, et ce juge, après quelques observations sur son jugement, rendit dans une cause du Séminaire de Québec sa Sentence, où il avait été alloué £40 aux arbitres, maintenant le compte des Experts en question qui n'était que de £16.

GALHETY & TORRANCE.—Il s'agissait d'une action pour le fret de 4,000 sacs de sel de Québec à Montréal. A l'arrivée de la goélette du Demandeur 3,100 sacs seulement furent livrés en bon ordre. Le Défendeur demandait non-seulement une déduction sur le montant de tout le fret, mais qu'un jugement fut rendu contre le Demandeur pour la balance entre le montant du fret et les dommages qu'il avait soufferts. En réponse à cette demande le Demandeur prétendait que la perte du sel avait été causée par une tempête et non par sa négligence. Il paraissait cependant qu'une grande partie du sel avait été laissée sur le pont en butte à l'intempérie du temps. Le Demandeur n'ayant pas prouvé que la perte du sel était due aux tempêtes qu'il avait éprouvées la goélette, jugement fut rendu contre lui pour la balance entre le fret et les dommages soufferts.

MORAN & McDONALD & Co.—Un chapelier avait vendu un lot de chapeaux à McDonald & Co., société faisant affaire sous les noms et raisons de Augustin et William McDonald. Tous les membres de la société conjointement avaient pris part à la transaction, et se donnaient comme associés. Dans leur défense ils se représentaient comme n'étant pas associés. Mais la Cour maintint qu'ils agissaient comme associés et rendit jugement contre la société.

BOSTON & COOK.—Dans cette action la demande était le remboursement des dépenses encourues par le Shérif pour protéger la goélette Francis Sillis qui avait été saisie par lui à St. Jean, par suite en revendication. Le jugement fut rendu en faveur du Demandeur.

KIERSKOWSKI & DESJARDINS DIT LAYFRANCK.—L'élection de M. Kierskowski au Conseil Législatif avait donné lieu à cette action. Le Défendeur avait dit, parait-il, que le Demandeur avait copié, et dans une autre occasion qu'il avait écrit, et ces choses avaient été dites en présence de plusieurs personnes au bord d'un steamboat. Quelques-uns des témoins jurèrent qu'ils ne voudraient pas qu'on dit ces choses d'eux pour £500. Cependant Son Honneur n'attacha pas une grande importance à ces témoignages, et rendit jugement selon la justice de la cause; c'est-à-dire, la demande et la de frais.

Hy a eu d'autres jugements rendus, mais le peu d'intérêt public qu'ils offrent, et le peu d'espace que nous avons aujourd'hui dans notre journal, nous dispensent de les publier.

Cour Supérieure.

Vendredi, 30 nov. L'Hon. Juge Badgley, Président.

KORSTOK & LEWIS.—Dans cette cause le Défendeur, comme officier de Douanes, avait saisi les marchandises en la possession du Demandeur, pour avoir enfreint les lois relatives à la Douane. Ces marchandises avaient été transportées à la maison de la Douane où elles devaient être laissées jusqu'à ce que le Demandeur eût pris quelque arrangement avec le gouvernement.

WHITNEY & BROOKS.—Dans cette cause les effets du Défendeur ayant été saisis après jugement, le bailli les lui avait laissés entre les mains comme gardien. Plus tard ce dernier devenant officier public, était-il encore susceptible de la Prison à défaut de produire son bail et en bon ordre les effets confiés à son garde? Le jugement a été rendu par la Cour d'Appel dans l'affirmative, et les cautions pour les frais, qu'avait fournis le Défendeur, dans le cas où celui-ci irait en prison, ont été condamnées à payer les frais de l'action et de l'appel.

CARON & TRUDEAU.—Il y avait une difficulté relative au montant dû par le Demandeur au Défendeur pour la construction d'une maison. Des Experts ayant décidé que la balance était de £7,105 et la Cour Inférieure ayant rendu le jugement en conséquence, le demandeur trouvait le compte des Experts trop élevé et demandait au juge de fixer lui-même ce qui devait être alloué pour le service des Experts qui étaient à proximité de la place et qui avaient eu peu de trouble, et ce juge, après quelques observations sur son jugement, rendit dans une cause du Séminaire de Québec sa Sentence, où il avait été alloué £40 aux arbitres, maintenant le compte des Experts en question qui n'était que de £16.

GALHETY & TORRANCE.—Il s'agissait d'une action pour le fret de 4,000 sacs de sel de Québec à Montréal. A l'arrivée de la goélette du Demandeur 3,100 sacs seulement furent livrés en bon ordre. Le Défendeur demandait non-seulement une déduction sur le montant de tout le fret, mais qu'un jugement fut rendu contre le Demandeur pour la balance entre le montant du fret et les dommages qu'il avait soufferts. En réponse à cette demande le Demandeur prétendait que la perte du sel avait été causée par une tempête et non par sa négligence. Il paraissait cependant qu'une grande partie du sel avait été laissée sur le pont en butte à l'intempérie du temps. Le Demandeur n'ayant pas prouvé que la perte du sel était due aux tempêtes qu'il avait éprouvées la goélette, jugement fut rendu contre lui pour la balance entre le fret et les dommages soufferts.

MORAN & McDONALD & Co.—Un chapelier avait vendu un lot de chapeaux à McDonald & Co., société faisant affaire sous les noms et raisons de Augustin et William McDonald. Tous les membres de la société conjointement avaient pris part à la transaction, et se donnaient comme associés. Dans leur défense ils se représentaient comme n'étant pas associés. Mais la Cour maintint qu'ils agissaient comme associés et rendit jugement contre la société.

BOSTON & COOK.—Dans cette action la demande était le remboursement des dépenses encourues par le Shérif pour protéger la goélette Francis Sillis qui avait été saisie par lui à St. Jean, par suite en revendication. Le jugement fut rendu en faveur du Demandeur.

KIERSKOWSKI & DESJARDINS DIT LAYFRANCK.—L'élection de M. Kierskowski au Conseil Législatif avait donné lieu à cette action. Le Défendeur avait dit, parait-il, que le Demandeur avait copié, et dans une autre occasion qu'il avait écrit, et ces choses avaient été dites en présence de plusieurs personnes au bord d'un steamboat. Quelques-uns des témoins jurèrent qu'ils ne voudraient pas qu'on dit ces choses d'eux pour £500. Cependant Son Honneur n'attacha pas une grande importance à ces témoignages, et rendit jugement selon la justice de la cause; c'est-à-dire, la demande et la de frais.

Hy a eu d'autres jugements rendus, mais le peu d'intérêt public qu'ils offrent, et le peu d'espace que nous avons aujourd'hui dans notre journal, nous dispensent de les publier.

Naissance.

En cette ville, hier, le 4 courant, la Dame de M. Joseph Laviolette, une fille.

Mariage.

A Lachine, le 1er courant, par le Révérend M. Piché, M. Magloire, Boulanger, à Demoiselle Marguerite Roy Lapensée, fille unique du Col. Vermont Roy Lapensée, de Lachine.

A St. Jacques, le 26 novembre, par le Révérend M. Marchal, M. Médéric Foncher, Marchand, à Demoiselle Exterine Lesage.

CARTES DE VISITE.

AYANT dernièrement reçu notre Importation de CARTES DE VISITE Françaises et Américaines, nous pouvons faire droit à toute Commande que l'on voudra bien nous faire.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

Hy a eu d'autres jugements rendus, mais le peu d'intérêt public qu'ils offrent, et le peu d'espace que nous avons aujourd'hui dans notre journal, nous dispensent de les publier.

Assurance

Liverpool et Londres. Fonds en mains..... \$5,651,728

LE Soussigné est autorisé à prendre des RISQUES de la part de cette Compagnie. ALEX. MOUSSEAU, Courtier, No. 19, Rue St. François-Xavier, an-134.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

Hy a eu d'autres jugements rendus, mais le peu d'intérêt public qu'ils offrent, et le peu d'espace que nous avons aujourd'hui dans notre journal, nous dispensent de les publier.

ASSURANCE

Liverpool et Londres. Fonds en mains..... \$5,651,728

LE Soussigné est autorisé à prendre des RISQUES de la part de cette Compagnie. ALEX. MOUSSEAU, Courtier, No. 19, Rue St. François-Xavier, an-134.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

Hy a eu d'autres jugements rendus, mais le peu d'intérêt public qu'ils offrent, et le peu d'espace que nous avons aujourd'hui dans notre journal, nous dispensent de les publier.

AGENCE ALBERTINE.

LES Soussignés reçoivent constamment des Approvisionnements d'HUILE de CHARBON ALBERTINE ou "True Domestic", qui est, sans contredit, supérieure sous tous les rapports à l'Huile de Terre, Paraffine purifiée et autres Huiles à BAS PRIX.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs patrons et au public qu'ils ont maintenant en main leur assortiment complet de Papiers Anglais et Français. Ayant importé directement des fabriques, ils ont la facilité de pouvoir vendre à bon marché. Ils offrent en vente un lot de beau papier à 30 et 38 cent le paquet de cinq mains. Un lot de papier faulx à bon marché. Un grand assortiment de papiers et enveloppes de fantaisie.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des améliorations à la base de l'école supérieure anglaise de Québec. Le désir du donateur est que les messieurs ci-dessus nommés s'adressent le plus tôt possible à la législature afin d'en obtenir une loi pour incorporer certaines personnes désignées dans l'acte du don comme directeurs de l'institution projetée et les autoriser à agir en vertu des dispositions du dit acte.—Canadien.

— M. le nommé Gaillon, accusé d'avoir volé \$99 à M. Nadeau, a été emprisonné, et subit son procès au quartier de session prochain.

— Mardi matin, un nommé A. Miller a été écrasé à mort sous les roues du train de la voie ferrée du Grand Oue, à Londres.

— A la célébration de la St. André, fête patronale des Ecosais, qui a eu lieu vendredi, le Dr. Cook a fait mention d'un don considérable dont l'auteur est le Dr. Morrin. Ce généreux citoyen, l'un des plus estimés et des plus éminents médecins de cette ville, vient de mettre à la disposition du Rév. D. Cook, de Dr. Smith et de James Dean, écosais, des propriétés valant de £11,000 à £12,000 pour fonder une école, notant et faire des

Patente accordée en Canada au Propriétaire. 1er Juin 1860.
ROBE RESTAURATIF DE PARADIS pour les CHEVEUX...
LAMPLOUGH et CAMPBELL.

SAVON DE ROSE JANGLETTERE et de TOILETTE...
LAMPLOUGH et CAMPBELL.

HEBES SECRET—Cette Préparation sur pousse tous les autres Cosmétiques...
LAMPLOUGH et CAMPBELL.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
SERONT vendues et adjugées, au plus offrant et dernier enchérisseur:
UNE TERRE située en la Paroisse St. Charles-Borromé...

CARTE.
JAMES GARVEY, JR., ARCHITECTE.
AGENT POUR LA BRIQUE BLANCHE PRESSÉE...

SOUSCRIPTION
A LA REVUE DE L'EXPOSITION DE MONTREAL.
UN JOLI VOLUME, PETIT IN-8°.
PRIX: 50c.

W. H. MANBY, MANUFACTURIER DE PIANOS-FORTE.
Manufacture, No. 13, 15 et 17, Rue St. Denis, BUREAU ET SALLE DE VENTE, 70, Grande Rue St. Jacques, Montreal.

MANUFACTURIER DE PIANOS-FORTE, Manufacture, No. 13, 15 et 17, Rue St. Denis, BUREAU ET SALLE DE VENTE, 70, Grande Rue St. Jacques, Montreal.

SALLE DE VENTE, No. 70, GRANDE RUE ST. JACQUES, VIS-A-VIS LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC.

MELODEONS, Très-convenables pour les Parloirs ou pour les Eglises.
LISTE SUIVANTE DES PRIX
1857 BRANFORD, 1er Prix pour le meilleur Piano Carré.
1860 MONTREAL, 1er Prix pour le meilleur Piano à Queue.

Pensionnaires Demandés.
DES Pensionnaires trouveront une bonne Pension chez Madame DECOUSSE, No. 109, Rue Notre-Dame...

GRANDES CHANCES EN FAIT DE BOTTES & SOULIERS, No. 1, Grande Rue St. Laurent.

LE sousigné, tout en offrant ses remerciements les plus sincères pour l'encouragement qu'il a reçu pendant les douze dernières années...

VENANT D'ETRE RECU Un large Assortiment de Coiffes pour Dames, Corsets pour Dames, Jaquettes pour Dames...

AVIS Aux Consommateurs d'Huile de Charbon. Grand Réduction dans le Prix de l'Huile de Charbon.

HUILE DE CHARBON, LA MEILLEURE ET LA PLUS PURE, SEULEMENT 80 CTS. PAR GALLON.

SAMUEL HOLMES, OUVRIER EN TOLE, FERBLANC ET ZINC, No. 12, Rue St. Paul, No. 125.

FAITES-EN L'ESSAI! ENCRE NOIRE DE BRODIE, Manufacturée à Montréal.

10 Barils "Kerosene," Demi "Paraffin," W. R. HUBBARD, Dépôt de Lampes.

POTERIE, Lampes pour Huile de Charbon, J. PATTON et CIE, ont reçu une grande Variété de superbes Patrons.

Jarres en Verre Pour préserver les Fruits. J. P. et CIE, ont aussi reçu un grand nombre d'Articles nouveaux pour compléter leur Assortiment de POTERIE, FAIENCE et VERRE.

Marchandises sèches POUR UN MILLION. L'AUTOMNE EST COMMENCEE. ON COUPE et on DECHIRE des MARCHANDISES SECHES, comme à l'ordinaire, au MAGASIN de MARCHANDISES SECHES.

PATTON et FRERES, ÉTABLISSEMENT DE HARDÉS FAITES, En Gros et en Détail, 42 Rue McGill, et 79, Rue St. Paul, MONTREAL.

LE sousigné a constamment en mains un Assortiment considérable et complet de Meubles de Ménage, qu'il a décidé vendre à des PRIX EXTRA-REMISENT BAS, et il informe le public qu'il est prêt à prendre des ordres pour n'importe quel montant...

OWEN MOGARVEY, Magasin de Meubles en Gros et en Détail, 244, Rue Notre-Dame, am-184.

RESTAURATEUR CHEVELURE DE LA DR. PARADIS, (PRÉPARATION D'IODINE), Patente pour le Canada 1er Juin 1860.

A. MARIER, EPICIER, No. 114, RUE STE. MARIE, No. 114, Coin de la Rue St. Jacques.

PHOTOGRAPHIES POUR LA Moitié du Prix Ordinaire, L'Atelier de Photographie de A. B. TABER.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Madame HIMES, MODISTE ET FAISEUSE, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Livres Nouveaux. LA PORTE DU CIEL, ou le Livre de l'Association pour la Bonne Mort, 1 Vol. in-12 broché, 25 cents.

COX & COLLINS, FORGERONS ET FAISSEURS DE FLEAUX, MANUFACTURIERS DE BALANCES PATENTES, PREMIER PRIX A L'EXPOSITION DE 1860.

FOURNAINES DE SALON CHAFFOIR DOUBLE. Ce nouveau et magnifique Poêle se chauffe de la même manière qu'un fourneau de chemin de fer...

PHOTOGRAPHIES POUR LA Moitié du Prix Ordinaire, L'Atelier de Photographie de A. B. TABER.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

Robes et de Manteaux, 160, RUE NOTRE-DAME, 160, Coin de la Rue St. Jean-Baptiste, MONTREAL.

NOUVEAU MAGASIN SELLIER J.-BTE. SÉNÉCAL, SELLIER, INFORME ses amis et les Habitants de la Campagne que, vu l'encouragement qu'il a reçu du public depuis plusieurs années...

NOUVEAU MAGASIN SELLIER J.-BTE. SÉNÉCAL, SELLIER, INFORME ses amis et les Habitants de la Campagne que, vu l'encouragement qu'il a reçu du public depuis plusieurs années...

HUITRES. Venant de recevoir et recevant une Cargaison de première qualité D'Huitres Caraquettes, 3 Dollars le Quart.

MUSIQUE. Instruments de Musique, etc. OUR MUSICAL FRIEND, 15 cts. par numéro—chaque numéro contient 3 ou 4 Morceaux de bonne Musique.

POELES ALBANIENS (Pour le Chauffage). "BON SAMARITAIN" (Pour la Cuisine).

PATRONS FAVORIS Fournaise Portative. AIE CHAUD, Ceux qui attendaient leur arrivée peuvent maintenant se les procurer.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

AVIS. LYMANS, CLARE & CIE, AYANT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS-GENERAUX Pour la Vente de L'HUILE DE CHARBON Albertine en Canada.

Pensionnaires Demandés. DES Pensionnaires pourront avoir une bonne Pension au No. 109, Rue Notre-Dame.

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

VENANT D'ETRE RECU. BEURRE en Tinettes, Saumon No. 1, Harres & Fendo, en demi-Quarta, No. 1, Maquereau, No. 1, Truite, Morue Fumée (Finon Haddies).

